

Dimanche 14 décembre 2025, un bâtiment de la Marine nationale opérant en Atlantique a intercepté un navire de pêche naviguant sans pavillon, aboutissant à la saisie de plus de quatre tonnes de cocaïne en zone maritime Antilles. Cette opération majeure s'inscrit dans le cadre de la lutte conduite tout au long de l'année contre le narcotrafic en haute mer.

Le navire de guerre français a intercepté un bateau de pêche dépourvu de pavillon alors qu'il évoluait en océan Atlantique. L'équipe de visite est montée à bord dans des conditions de mer difficiles et a rapidement repéré de nombreux ballots suspects.

Lors du contrôle, le capitaine a présenté des documents laissant entendre un enregistrement au registre maritime polonais. Parallèlement, les autorités grecques ont indiqué à la France que ce même navire naviguait sous pavillon grec, créant une situation juridique nécessitant une coordination interétatique.

Plus de 4,2 tonnes de cocaïne

Avec l'accord des autorités grecques et polonaises, la Marine nationale a procédé à une fouille approfondie du navire. Les militaires ont découvert 138 ballots de cocaïne pour un poids total supérieur à 4 200 kilogrammes, immédiatement saisis.

Le navire, sa cargaison illicite et les personnes interpellées ont été conduits à Fort-de-France, conformément aux procédures judiciaires françaises en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants. L'enquête a été confiée à l'*Office anti-stupéfiants* (OFAST) Caraïbes, sous la direction du parquet de la juridiction interrégionale spécialisée de Fort-de-France.

L'OFAST a travaillé en étroite coopération avec les services de police et judiciaires grecs ainsi qu'avec le département de la coopération internationale opérationnelle de la direction nationale de la police judiciaire, afin d'articuler les procédures française et grecque, préserver les preuves et garantir l'efficacité de la réponse pénale.

Cette coordination franco-hellénique a permis, outre-Atlantique, l'interpellation de cinq membres d'une organisation criminelle structurée importatrice de cocaïne, dont le chef de réseau.

Un bilan annuel en forte hausse

Cette affaire illustre le rôle central des services de l'État engagés aux Antilles dans la lutte contre le narcotrafic à l'échelle européenne. Conduite par l'amiral commandant la zone maritime Antilles, sous l'autorité du préfet de la Martinique, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, l'opération s'appuie sur une coopération internationale et interservices particulièrement resserrée.

Avec cette nouvelle saisie, le total des produits stupéfiants interceptés par la Marine nationale en zone maritime Antilles dépasse 35,7 tonnes pour l'année en cours. Les *Forces armées aux*



Plus de 4 tonnes de cocaïne saisies par la Marine nationale aux Antilles.

Antilles mènent en continu des opérations de lutte contre le trafic international de stupéfiants en haute mer.